



TRANSMIS LE 14/02/2023
REÇU LE 14/02/2023
AFFICHÉ LE 14/02/2023
NOTIFIÉ LE 15/02/2023
PUBLIÉ LE 15/02/2023
EXÉCUTOIRE LE 15/02/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FÉVRIER 2023 DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : TECHNIQUES – MARCHÉ 19BA67 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES GROUPES SCOLAIRES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 38,
L'an deux mil vingt-trois, le 9 du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Alain VERBRUGHE : Marie-Christine CAVECCHI

Stéphane VERNEREY : Nadine SENSE

Dominique ASARO : Patrick BOULLÉ

Jacques DUCROCQ : absent excusé

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 février 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2023 DÉLIBÉRATION N°21

OBJET : TECHNIQUES – MARCHÉ 19BA67 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES GROUPES SCOLAIRES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3.

Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-8,

VU la délibération n°11 du conseil Municipal en date du 21 novembre 2019 relative à l'attribution du marché 19BA67 portant sur des prestations de nettoyage des groupes scolaires pour un montant forfaitaire annuel de 299 987.91€ HT soit 359 985.49€ TTC,

VU la délibération n°23 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1,

VU la délibération n°29 du Conseil Municipal en date du 24 mars 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2,

VU la délibération n°17 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3,

CONSIDÉRANT la nécessité d'abroger la délibération n°17 en date du 15 décembre 2022 suite à une erreur matérielle contenu dans l'avenant n°3 tel que présenté dans la délibération du 15 décembre 2022,

CONSIDÉRANT l'ajout de l'école Bel Air et du centre de loisirs, sis au 18 ruelle du Moulin à partir du 1^{er} décembre 2022, ainsi que le surcoût lié à l'augmentation des consommations de consommables sur les sites entretenus par le titulaire au cours de l'année 2022,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'avenant n°1 une plus-value de 15 816.78 € HT soit 18 980.14€ TTC représentant +1.32% du montant total initial du marché sur 4 ans,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'avenant n°2 une plus-value de 11 728.94 € HT soit 14 074.73 € TTC représentant + 0.98% du montant total initial du marché sur 4 ans,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y lieu d'établir un avenant n°3 au marché, dont le titulaire est la société CLEAN SERVICE WASH MOQUETTE – 11 Rue de la Guivernone (95310) SAINT OUEN L'AUMONE,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de l'avenant n°3 une plus-value de 72 287,40 € HT soit 86 744,88€ TTC représentant + 6,02 % du montant total initial du marché sur 4 ans,

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des prestations après l'adoption des avenants n°1, 2 et 3 (représentant une plus-value totale de 8,32 % sur 4 ans), le montant total du marché, sur 4 ans, est porté à 1 299 784,76€ HT soit 1 559 741,71€ TTC,

APRES l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 23 janvier 2023, de la Commission « Urbanisme Travaux/Transports/Développement Durable » en date du 24 janvier 2023 et de la Commission "Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité " en date du 26 janvier 2023,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°21 du CM du 9/02/2023 P 2/2

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : ABROGE la délibération n°17 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 ;

Article 2 : APPROUVE les conclusions l'avenant n°3, dans sa nouvelle version, prenant en compte le surcoût des consommables (+23 147,14 € HT soit 27 776,57 € TTC) et l'ajout du site du groupe scolaire et du centre de loisirs Bel Air à compter du 1^{er} décembre 2022 (+49 140,26 € HT soit 58 968,31 € TTC), le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des trois avenants est porté à 1 299 784,76 € HT soit 1 559 741,71€ TTC, soit 8,32 % du montant total initial du marché (sur 4 ans).

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°3 avec la société CLEAN SERVICE WASH MOQUETTE – 11 rue de la Guivernone (95310) SAINT OUEN L'AUMONE, y compris toutes les décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI

Maire de Franconville-La-Garenne

Conseiller Régional d'Île-De-France



A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation de Monsieur le Maire



Jeanne Charvatières-Guizot

Caractère Exécutoire

Le 15 février 2023

Acte à classer

DL09022023Q21

1 2 3 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-14T16-37-33.00 (MI243174256)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230209-DL09022023Q21-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - MARCHÉ 19BA67 - PRESTATIONS DE NETTOYAGE
DES GROUPES SCOLAIRES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR
LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.3.

Date de décision : 09/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : 21 - TECH - Marché 19BA67 - CLEAN Multicanal : Non
SERVICE vGP.PDF

Pièces jointes :

21 - TECH - PJ Avenant N.3 CLEAN SERVICE.PDF Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 14/02/23 à 16:37

Date 14/02/23 à 16:37

Date 14/02/23 à 16:50

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle